



COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU JEUDI 20 SEPTEMBRE

DECLARATION LIMINAIRE

Le contexte de santé et de sécurité au travail est particulièrement difficile pour les agents du Ministère à cause des multiples réformes, des baisses d'effectifs dramatiques nécessitant des réorganisations incessantes et des moyens financiers toujours tronqués.

La santé n'ayant pas de prix, la CGT 27 revendique le maintien de tous les points actuels de consultation en les aménageant comme des cabinets médicaux pour permettre à tous les agents un "niveau de qualité identique des visites médicales" comme le préconise la note n°01/137 de 2012 du bureau DRH3B.

Toujours concernant les visites médicales, le médecin de prévention déplore déjà aujourd'hui l'absentéisme. Qu'en sera-t-il avec un nombre de points de consultation en baisse ? Les agents contraints de se déplacer, seront ils plus assidus ? Ne sont ils pas plus exposés aux risques notamment celui de la circulation routière ? Quant aux frais de déplacement, la dotation de la direction devra être abondée pour faire face à ces frais supplémentaires.

Rappelons que la recommandation de la DG est de réduire le nombre de points de consultation, il ne nous est pas demandé d'en supprimer un maximum.

Concernant le site de Verneuil sur Avre, la CGT 27 se demande pourquoi le DTA n'était pas accessible sur place, aussi bien pour les agents que pour les intervenants extérieurs. Nous souhaitons qu'un point soit fait sur l'état des matériaux amiantés, ainsi que sur le rebouchage des endroits qui ont fait l'objet d'un prélèvement pour le DTA. Il faut quand même savoir que les collègues depuis plus d'un an, ont pu être exposés où le sont encore à des matières amiantées. De plus, la réfection de certains revêtements de sol a été menée sans aucune protection, et en présence des agents !

Par ailleurs, la CGT 27 et ses membres siégeant en CHS/CT sont stupéfaits de n'avoir pas été informés sur la réorganisation prochaine des SIP de Louviers et de Verneuil sur Avre. Nous estimons que ces réorganisations de services rentrent pleinement dans le champ de compétence du CHS-CT. Mais il faut bien reconnaître que le dialogue social n'est le point fort ni de notre président, ni de notre administrateur !!!

Qu'elle ne fut pas notre joie d'apprendre par nos collègues d'Evreux Sud, que la bataille amenée depuis le début par la CGT pour le relogement des agents pendant les travaux de désamiantage n'était plus un "fantasme", mais bel et bien la réalité.

La CGT 27 souhaite qu'à l'avenir ces réorganisations soient abordées dans le cadre d'un CHS-CT afin de ne pas être mis devant le fait accompli.

Questions diverses :

- rappeler que les passages de circulation doivent être dégagés (couloir),
- qu'advient il de la DIRCOFI en cas de relogement de la trésorerie amendes ?
- fourniture de fiche d'agression par la direction aux chefs de service,
- où en est l'enlèvement des moquettes sur le site de Verneuil sur Avre (demande formulée et actée l'an passé lors d'un CHS),
- demande des copies des contrats de transport de fonds en vu du prochain GT sur la sécurité des agents professionnellement exposés.
- présentation des nouveaux arrivants dans les services,
- en vu du GT sur les contrats des personnels d'entretien, il ne nous manque plus que le contrat de Bernay.